

827

— 8 —

COMMISSION relative au recensement
industriel.

(Nommée le 28 février 1918.)

MM.

1^{er} BUREAU : MILAN.

2^e — Dominique DELAHAYE.

3^e — ~~Jean MOREL.~~

4^e — ~~SAUVAN.~~

5^e — ~~EMPEREUR.~~

6^e — Charles DELONCLE

7^e — ~~Emile DUPONT.~~

8^e — ~~Jean CODET.~~

9^e — ~~TOURON.~~

Secrétaire
Président

Faint, illegible handwriting at the top of the page, possibly a header or title.

Large block of very faint, illegible handwriting in the middle of the page.

Bottom section of the page containing faint, illegible handwriting.

1
Première Réunion

7 mars 1918

Président: Dominique Delahaye

Secrétaire: Meilau

La commission a nommé définitivement comme
Président, M. Dominique Delahaye -
Secrétaire: M. Meilau -

M. le Président expose l'économie du projet
de loi, déposé à la Chambre le 16 novembre 1916, sur
le recensement industriel.

M. Jean Morel donne son avis sur la question,
et démontre tout l'intérêt national et social de
ce projet.

M. Jean Cadet, au nom du Bureau qui l'a élu,
combat le projet.

M. Couron le combat également.

M. Delouche se déclare hostile au projet.

M. J. Morel déclare que la Commission doit se pronon-
cer sur le principe; quant aux modalités, il y aurait
lieu de les examiner de plus près, et de les modifier
au besoin. Il ne voit quant à cela, aucun inconve-
nient. Il propose enfin d'entendre le Gouverne-
ment sur ses intentions, relatives à la portée
sociale du projet.

M. Delouche dit qu'avant de se prononcer sur
le principe, il est aussi d'avis d'attendre que
le Gouvernement ait donné des explications
à la Commission -

M. Couron se rallie à cette opinion -

La Commission décide d'entendre dans
une prochaine séance le Ministre du Com-
merce et de l'Industrie, et le Ministre des
Travaux.

Le Président
Dominique Delahaye

Le Secrétaire
Meilau

Seconde réunion

Monsieur le Ministre Du Travail est
venu exactement à 2h 1/2

Monsieur le Ministre Du Commerce est arrivé à 3h

2^e séance - Samedi 23 mars 1918

La séance est ouverte à 2 h. 1/2, sous
la présidence de M. Dominique Delahaye.

M. Dominique Delahaye, président. Mon-
sieur le ministre, la commission, dont
la plupart des membres sont hosti-
les au projet relatif au recense-
ment industriel, a manifesté le
désir d'entendre le Gouvernement,
afin d'être éclairée sur les raisons
qui motivent ce projet. Nous
remercions M. le ministre Du
travail et M. le ministre Du
commerce d'avoir bien voulu
répondre à notre appel.

M. Colliard, ministre Du travail.
Je dois déclarer tout d'abord que
ce projet n'est pas une in-
novation chez nous. En effet, une
loi du 27 octobre 1915 a décidé
que le recensement des marteaux-
pilons et des presses hydrau-
liques avait lieu. Le recen-
sement a été opéré.

Nous avons estimé qu'il
serait opportun de procéder
à la même opération pour

nos instruments de production. Plusieurs motifs nous ont guidés en l'occurrence. Dans la période qui suivra immédiatement la guerre, il faudra, de toute nécessité, développer notre industrie, puis fournir du travail aux ouvriers. Nos besoins seront immenses, et notre production devra se trouver en état d'y faire face. En outre, la présence de nombreux chômeurs sur la voie publique, au cours de la démobilisation, constituerait un danger réel qui ne nous échappera pas. Les ouvriers devront rencontrer des moyens d'existence.

Je n'ignore pas que ce projet n'a pas rencontré l'adhésion des chambres de commerce de Paris et de Lyon. La nouveauté suffit à expliquer la particularité. Il offre cependant des avantages qui ne ~~auraient~~ ^{du} pas s'échapper aux membres avertis de ces deux chambres. Ceux-ci ne devraient pas ignorer que l'Amérique et l'Allemagne nous ont précédés

Dans cette voie du recensement industriel. La capacité de production de chacun des usines de ces deux pays est maintenant connue par ceux qui ont charge de les gouverner. Dans cet ordre de faits, nous sommes donc en retard, en réalité.

Il va sans dire que nous ne prétendons pas que le texte que nous présentons devra être adopté tel quel. Nous admettons très bien qu'il subisse les modifications qui seront jugées utiles, car nous n'estimons pas qu'il est absolument parfait.

Le recensement ne gênera personne. Il coûtera peu, seulement quelques imprimés qui seront remis aux intéressés par les mairies.

Grâce à une loi récente, le crédit est maintenant assuré au petit commerce et à la petite industrie. Mais, pour ^{leur} ouvrir des crédits d'une façon absolument efficace, il importe de connaître exactement la possibilité de production de ceux qui les sollicitent.

Il ne faudrait pas, en effet, accorder trop ou pas assez.

Telles sont les raisons de notre décision. Nous espérons que vous les admettrez. La France ayant été surprise par la guerre, il ne faut pas qu'elle le soit par la paix.

M. le président. La commission n'a pas envisagé la question de dépense; seulement certains arguments l'ont retenue.

M. Touron a dit: « Pendant la guerre, on peut nous demander nos fils et nos fortunes; mais nous ne voulons pas qu'après, le Gouvernement intervienne dans la répartition du travail. Nous réclamons la liberté. »

On a fait valoir aussi un autre argument: « Le chômage n'est pas à craindre, car le nombre de nos ouvriers sera tout juste suffisant pour permettre de faire face aux besoins de notre industrie. Le travail ne s'offrira pas trop ^{peu} abondant à ceux

qui auront survécu »)

Telles sont les deux objections principales que vous rencontrez.

M. le ministre. Il ne faut nullement redouter une main-mise du Gouvernement sur l'industrie. Il s'agit uniquement d'une sorte d'inventaire, analogue à celui que chaque industriel fait ~~à~~ ^{annuellement} dans son entreprise pour savoir quelles sont ses disponibilités, pour connaître les moyens dont il dispose. Il est nécessaire de posséder ces données quand on veut produire, accroître sa production. Ne parlons donc pas de collectivisme.

Passons au second argument relatif au chômage, en nous plaçant en présence des réalités.

Les travaux les plus urgents auxquels on pourra occuper immédiatement la main-d'œuvre disponible seront, d'une part, ceux de l'agriculture; d'autre part, les réparations des moyens de communications: chemins de fer, routes, canaux, etc., plus le matériel industriel des régions envahies. Pour les travaux agricoles, les agriculteurs seront là; il n'y a pas de difficulté.

7

Pour les travaux de réparation, il faudra des spécialistes.

Quant aux travailleurs en dehors de ces deux catégories, il est évident qu'ils ne pourront être utilisés que quand les réparations auront été faites, et après que le matériel des usines de guerre aura été transformé, ~~et~~ adapté aux entreprises de travail normal.

Voilà pourquoi il importe d'étudier à l'avance les mesures qui permettront d'employer non-seulement les mobilisés qui ne sont ni agriculteurs, ni spécialistes, mais aussi le 2.300.000 ouvriers et ouvrières actuellement dans les usines de guerre.

Ici, ne perdons pas de vue qu'il importera non-seulement d'occuper tout le personnel disponible, mais encore d'accroître notre production d'avant la guerre. Pour cela, nous devons connaître nos moyens de production.

M. le président. Vous venez de dire, monsieur le ministre,

qu'il ne fallait pas craindre le collectivisme. Or, comme vous avez une loi sur la mobilisation des choses, mais pas sur la mobilisation des personnes, ne serez-vous pas tentés de recourir aux théories collectivistes en transportant le matériel là où seront les ouvriers?

M. le ministre. Dans un texte de loi, on ne pourrait dire ce qui ne peut pas être fait, mais uniquement ce qui peut être fait. Or, nous ne parlons que d'un recensement.

M. le président. Qui veut la fin veut les moyens.

M. le ministre. Une loi sur un recensement ne peut autoriser une main-mise de l'administration sur quoi que ce soit.

J'oubliais un autre argument qui milite en faveur de notre projet:

Les salaires élevés vont forcément baisser; mais alors la classe ouvrière devra pouvoir vivre à meilleur marché qu'actuellement. Pour obtenir ce résultat, la

9

reprise rapide de la vie économique est indispensable. Or, les mesures que nous avons en vue éviteront des tâtonnements, par conséquent des lenteurs.

Cette reprise de la vie économique est, d'ailleurs, si importante, que mon collègue du commerce doit répondre à une interpellation qui se déroule à la Chambre sur ce sujet.

Nous devons donc agir, car les paroles ne suffisent pas. Si nous ne faisons rien, on dira, avec raison, d'ailleurs, — que nous nous sommes montrés imprévoyants.

M. le président. Notre commission de neuf membres comprend quatre patrons d'expérience consommée qui, sans idée préconçue, sont hostiles à votre projet. En la circonstance, nous n'avons tous qu'une pensée: être utiles à notre pays.

M. le ministre. Nous aussi voulons être utiles à notre pays.

La commission de la Chambre contient une forte proportion d'industriels qui nous ont approuvés sans réserves.

La catastrophe de la Courneuve vient de démontrer l'utilité des recensements. C'est ainsi que nous avons su, par nos inspecteurs du travail, que, sur 14.000 ouvriers, il nous fallait compter 600 chômeurs, du fait de blessures.

Après le recensement que nous avons en vue, nous connaissons exactement la main-d'œuvre que nous devons trouver. Alors, avant de nous adresser aux étrangers, nous ferons d'abord appel à nos concitoyens. Même chose pour les machines que nous pourrions nous procurer chez nous avant d'en demander dans d'autres pays.

M. Clémentel, ministre du commerce. Sans inventaire, nous risquons, en effet, de commander à l'étranger des choses que nous possédons. Il est évident que, pour mettre en œuvre

Tous nos moyens, il faut d'abord les connaître

Après la guerre, le gouvernement devra être pour ainsi dire le chef d'orchestre de la production. Si l'on veut reprendre le régime du laisser-faire et du laisser-passer d'autrefois, nous serons battus, écrasés. L'initiative des groupements sera respectée; mais elle sera heureuse d'être conseillée par l'administration.

La question s'est posée de savoir qui, en l'occurrence, devrait intervenir, le ministère du travail ou le ministère du commerce.

Etant donné, ^{d'une part,} que le ministère du travail s'occupe de la main-d'œuvre, et possède une direction de la statistique qui est tout indiquée pour établir un recensement; d'autre part, que le ministère du commerce a la charge patronale et industrielle, il en est résulté que la collaboration de ces deux administrations s'imposait. Nos deux ministères mar-

cheront donc d'accord.

Le Gouvernement ne veut pas empiéter, mais organiser en respectant la liberté d'initiative. Les initiatives individuelles groupées seront dirigées et entraînées par l'intérêt national. L'individualisme d'autrefois resterait incapable de produire ~~ce~~ ce qu'il nous faudra pour payer les 20 milliards que nous devons à l'étranger.

Un inventaire est donc indispensable. Seul le Gouvernement pourra le mener à bien, car les chambres de commerce et les associations syndicales seraient impuissantes à le faire. Lorsqu'il sera établi, les industriels pourront alors la possibilité de déterminer eux-mêmes comment le personnel et le matériel disponibles seront répartis.

Si la commission se refuse à nous suivre, nous soumettrons la question au Sénat qui verra s'il peut prendre la responsabilité de ne rien faire en face des diffi-

cultés nombreuses qui nous attendent demain, dans le domaine économique.

M. le ministre du travail.
Je répète que l'Allemagne a déjà fait un recensement de ce genre.

M. le président. Nous n'avons pas à imiter toujours nos ennemis.

M. le ministre du travail.
Nous devons agir comme eux quand ils donnent un bon exemple. En outre, les Etats-Unis sont entrés dans cette voie.

M. le ministre du commerce. L'Angleterre également, avec quelque chose d'analogue, sinon d'absolument semblable.

(La séance est levée à 3 h. 35 minutes.)

Le Président, Le Secrétaire,
Dominique Delahaye

Séance Du 27 Mars 1918

Membres présents M. H. Codet, Delahaye Dupont et Douyon.

Lecture donnée du procès verbal de la séance du 23 Mars, il est adopté à l'unanimité.

M. Deloncle est nommé rapporteur, sous réserve de son acceptation.

La séance est levée à 3 h 1/4
Le Président
Dominique Delahaye